

## RECHERCHE, FORMATION OU EVALUATION

Fonds sur les maladies chroniques  
nécessitant une assistance médico-technique

**Candidatez !**

### POUR QUI ?

- Vous êtes enseignant-chercheur, post-doctorant ou étudiant au sein de l'université de Bordeaux,
- Vous êtes professionnel de santé et vous souhaitez vous associer à un acteur de l'université de Bordeaux pour déposer un projet commun.



### QUELLES THÉMATIQUES ?

Insuffisance ou handicap cardiaque et/ou respiratoire, pathologies du sommeil, diabète, troubles nutritionnels et autres maladies chroniques nécessitant une assistance médico-technique.

### QUOI ?

Tout projet ou partie d'un projet contribuant à la recherche, la formation ou l'évaluation.

Il peut s'agir de la mise en place d'une formation (DU, DIU, module, etc.), de travaux de recherche (stages, temps ARC, achat d'un équipement ou de consommables, etc.), de dispositifs d'évaluation, de colloques, de coûts inhérents au montage de projets, de la rédaction d'un mémoire dans le cadre de formations (initiale ou continue), etc.

A titre indicatif, la sollicitation attendue par projet se situe entre 1 000€ et 20 000€.

### COMMENT CANDIDATER ?

1. complétez le dossier de candidature également téléchargeable sur :

[www.fondation.univ-bordeaux.fr](http://www.fondation.univ-bordeaux.fr)

2. transmettez-le **avant le 22 septembre 2017** à : [fondation@univ-bordeaux.fr](mailto:fondation@univ-bordeaux.fr)



Le jury sélectionnera les projets éligibles en septembre pour un démarrage souhaité avant la fin 2017.

### LE FONDS SUR LES MALADIES CHRONIQUES NECESSITANT UNE ASSISTANCE MEDICO-TECHNIQUE

Le Fonds vise à accélérer et à promouvoir les actions-projets de formation, recherche ou évaluation dans le domaine des maladies chroniques nécessitant une assistance médico-technique. Il entend soutenir des actions portées par des équipes défendant et assurant la promotion d'un modèle de santé responsable, social et solidaire. Le Fonds est porté par la Fondation Bordeaux Université en partenariat avec :